



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATION MINEURE – AVRIL 2024

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 9 avril 2024 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Terrain vacant situé sur la rue Bellevue

Dossier : DM-2024-00015

Lot : 2 989 959 du cadastre du Québec

Objet : Permettre une construction avec une façade principale de 12.80 mètres de largeur sans être composée d'au moins un retrait ou une avancée d'un minimum de trente (30) centimètres alors que le règlement de zonage prescrit qu'une façade principale de plus de douze (12) mètres de largeur doit être composée d'au moins un retrait ou une avancée de la façade d'un minimum de trente (30) centimètres.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 19 mars 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint